

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques d'hygiène dentaire (111.A0)
conduisant
au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège de Maisonneuve

Juin 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques d'hygiène dentaire* (111-A0) donné au Collège de Maisonneuve s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège de Maisonneuve, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 mars 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 3 et 4 mai 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation du programme ainsi que des enseignantes² et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège de Maisonneuve et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus, notamment la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations visant l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M^{me} Brigitte Giroux, adjointe à la Direction des études du Cégep de Saint-Hyacinthe, de M^{me} Danielle Malbœuf, adjointe au directeur des études du Collège François-Xavier Garneau et de M^{me} Lyne Trottier, professeure de *Techniques d'hygiène dentaire* au Cégep de Trois-Rivières. Le comité était assisté de M. Jean Perron, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre féminin est privilégié puisque le personnel enseignant en hygiène dentaire et les élèves sont presque exclusivement de sexe féminin.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège de Maisonneuve est un établissement public créé en 1967. De 1996 à 2003, les programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) que le Collège offrait consistaient en trois programmes d'études préuniversitaires (*Sciences de la nature, Sciences humaines, Arts et lettres*) et quatorze programmes techniques dans les secteurs suivants : techniques biologiques (hygiène dentaire, diététique, soins infirmiers); techniques physiques (procédés chimiques, électronique et conception électronique); techniques humaines (intervention en délinquance, techniques policières, documentation); techniques de l'administration (comptabilité et gestion, gestion de commerces, bureautique, informatique); arts et communications graphiques (intégration multimédia). La population étudiante à plein temps était, en automne 2003, d'environ 5 500 élèves.

Définie par objectifs et standards, la dernière version du programme *Techniques d'hygiène dentaire (THD)*, qui totalise 83 ⅓ unités, est implantée au Collège depuis l'automne 1997. Le programme comprend, à partir de la quatrième session, trois stages cliniques et un autre en santé dentaire préventive. Le Département d'hygiène dentaire est le maître d'œuvre du programme et comptait, à l'hiver 2003, une quinzaine d'enseignantes. À cette même session, une centaine d'élèves étaient inscrites au programme. Alors que, jusqu'en 1996, le Collège recevait plus de 220 demandes d'admission en *Techniques d'hygiène dentaire*, ce nombre est passé de 185 demandes en 1997 à 50 en 2001 pour augmenter légèrement à 78 en 2002. La population étudiante du programme est presque exclusivement féminine.

Au niveau provincial, huit établissements sont autorisés à mettre en œuvre le programme; le Collège de Maisonneuve est le seul collège francophone à l'offrir sur l'île de Montréal.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

En septembre 2002, le Collège, profitant de l'évaluation en vue de l'agrément de son programme *Techniques d'hygiène dentaire* par la Commission de l'agrément dentaire du Canada, a également évalué en profondeur son programme selon la démarche prescrite par sa politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP). C'est ainsi que le comité opérationnel d'évaluation du programme a été formé à l'automne 2002; il se composait, conformément aux dispositions de la PIEP, de l'adjoint à la directrice des études responsable du programme, de deux enseignantes du département maître d'œuvre du programme et d'un professionnel du Service de développement pédagogique. Ce comité, qui a participé également à l'évaluation en vue de l'agrément, a élaboré le devis d'évaluation et effectué l'ensemble des travaux d'évaluation en profondeur du programme.

Pour déterminer des objectifs d'évaluation, des consultations furent menées auprès des élèves de 2^e et de 3^e année, de l'ensemble des enseignants de la formation spécifique, des techniciennes du programme et des membres de la Direction des études intéressés au programme. L'analyse des données de consultation a amené le comité d'évaluation à prioriser ces objectifs d'évaluation en tenant compte de la problématique du programme établie dans le devis dont se dégagent trois principaux défis : l'attrait du programme (qui a connu une forte diminution de demandes d'admission), la persévérance des élèves au cours de la première session et la relève des enseignantes du programme; cette priorisation tient compte aussi des six critères d'évaluation de la PIEP du Collège lesquels comprennent ceux que la Commission avait demandé aux collèges d'utiliser dans l'évaluation de leur programme.

Entre mars et mai 2003, des enquêtes, au moyen de questionnaires, furent conduites auprès des élèves des trois années, de diplômées de 2000 à 2002, des enseignantes et des techniciennes en travaux pratiques, de dentistes de la clinique où s'effectuent les stages et d'employeurs. Des entrevues furent réalisées avec des personnes chargées du programme ou qui y interviennent.

L'année de référence de l'évaluation est 2002 bien que certains objets d'évaluation sont analysés sur une période de quelques années.

L'analyse qu'a faite le Collège aurait pu être plus approfondie et plus critique, elle aurait dû tenir compte davantage de la formation générale que le Collège a choisi de ne traiter que partiellement, notamment parce que les questions posées aux élèves sur cette composante de la formation étaient trop générales pour permettre une interprétation

significative des réponses fournies. Dans son analyse des méthodes pédagogiques, de l'appréciation des cours, du cheminement et de la réussite scolaires, le Collège prend en compte certaines disciplines de ce volet de la formation. Le Collège dit qu'il mettra en place, à partir de l'automne 2005, un mécanisme de suivi d'implantation de ses programmes; il prépare, à cette fin, un questionnaire destiné aux élèves abordant la formation spécifique, mais également la formation générale, en distinguant chaque discipline et même chaque cours.

Le rapport ne fait pas état de l'ensemble des données disponibles (par exemple celles qui sont issues du questionnaire rempli par les élèves en début de formation, du sondage sur les désistements en cours de programme); ce qui explique que parfois rien ne vienne soutenir certaines propositions d'actions. Certaines données, utiles à la compréhension de problématiques visées par l'évaluation, n'ont pas été recueillies (par exemple, l'opinion des élèves de première année sur les méthodes d'enseignement aurait pu apporter un éclairage sur la non-persévérance dans le programme). On y développe des analyses, on y établit des constats sans que cela mène à des recommandations (par exemple, l'équité et l'équivalence des évaluations dans les stages, l'apprentissage de l'anglais); la réciproque est également vraie : le rapport ne comprend pas toujours l'analyse qui sous-tend ou explique une action prise (par exemple, ce qui a amené le Collège à modifier la grille de cours, l'efficacité du programme).

Malgré ces lacunes, la Commission reconnaît la qualité de la démarche d'autoévaluation qui couvre généralement bien les thèmes abordés et qui s'est faite sans complaisance; elle relève également l'intérêt des enquêtes menées.

Le rapport d'autoévaluation a été soumis à la Commission des études dont un des sous-comités, comprenant un membre externe du conseil d'administration, a fait l'analyse; la Commission des études a donné, sur le rapport, un avis favorable en octobre 2004.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Afin de relever les besoins du marché du travail au regard de la formation offerte en THD, le Collège a sollicité l'opinion de ses diplômées, des employeurs de celles-ci et des dentistes de la clinique où ses élèves effectuent des stages (parmi ces professionnels, plusieurs exercent en pratique privée). Cet exercice avait pour but de valider la pertinence du programme tel que le mettait en œuvre le Collège (préparation adéquate à la profession; acquisition des compétences par les élèves formées), de vérifier que les compétences jugées comme importantes par les employeurs étaient maîtrisées par les diplômées et de relever leurs attentes quant aux compétences pour lesquelles une plus grande maîtrise serait souhaitable.

Les liens que tisse le Collège avec le marché du travail sont raffermis par le biais d'un comité consultatif, formé selon une exigence de la Commission de l'agrément dentaire du Canada et composé de membres externes : des dentistes (en pratique privée et en enseignement), des hygiénistes dentaires (exerçant en milieu clinique, en santé communautaire; une diplômée du Collège), un membre du Bureau de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ainsi que des responsables, au Collège, du programme, de la coordination du département et des stages. « *Ce comité facilite l'arrimage entre les attentes et les besoins du milieu de travail et la formation dispensée afin de s'assurer que les enseignements prennent en compte la réalité de la pratique. Ce comité se rencontre 1 à 2 fois l'an, selon les besoins*³. » Les réunions de ce comité sont présidées par une personne de l'extérieur du Collège; l'ordre du jour est établi conjointement par les membres externes et des représentants du Collège; c'est le Collège qui, pour des raisons de secrétariat, transmet, après consultation des intéressés, les avis de convocation aux réunions du comité. Le Collège juge que l'apport du comité dans les travaux d'élaboration du nouveau programme a été important mais que, depuis, les rencontres pourraient être plus profitables au programme et à la profession s'il définissait mieux l'objet de ses rencontres; le Collège tirerait avantage d'une plus grande efficacité de ce comité. De plus, le Collège bénéficie du point de vue externe de la Commission de l'agrément dentaire du Canada qui « *évalue la mise en œuvre du programme au regard des normes nationales de la pratique en hygiène dentaire*⁴. »

Les enquêtes que le Collège effectue auprès de ses diplômées, chaque année, sur la pertinence du programme, viennent compléter les données recueillies auprès des employeurs en vue de l'amélioration du contenu du programme.

3. COLLÈGE DE MAISONNEUVE, Évaluation approfondie du programme de *Techniques d'hygiène dentaire* 111-A0, septembre 2004, p. 17.

4. Id., p. 152.

Le Collège est donc à même de connaître les attentes du marché du travail et les besoins de ses élèves pour leur intégration à la vie professionnelle avec les compétences escomptées et, ainsi, d'adapter son programme à ces attentes et à ces besoins après analyse. À la suite de la double évaluation du programme, le Département d'hygiène dentaire a modifié le profil du diplômé; il a réaménagé, pour l'implanter à l'automne 2005, le logigramme de compétences et la grille des cours.

L'intégration des diplômées au marché du travail peut être appréciée selon deux indicateurs : le taux de satisfaction quant à la formation reçue et le taux de placement. Les élèves qui ont obtenu leur diplôme en 2000 et 2001 sont très fortement satisfaites de la formation reçue et elles se considéraient bien préparées à assumer les tâches à accomplir, mais à un degré moindre. Sur les 178 diplômées de 1998 à 2002 qui se destinaient à l'emploi, 53 % ont obtenu un emploi à temps plein, relié à leurs études, et 38 % un emploi à temps partiel.

La Commission considère que le programme, tel qu'il est mis en œuvre, avec les modifications qui auront été apportées à la suite de l'évaluation, est adapté aux réalités du milieu de travail; l'appropriation locale du programme est intégrée au profil de sortie du programme.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage et leur articulation entre elles en regard de l'atteinte des objectifs du programme. En outre, la charge de travail des étudiants est examinée.

Par l'analyse des plans de cours, le Collège a vérifié la concordance entre les compétences et les différents cours du programme. Il avait également établi une concordance entre les compétences et le profil de sortie du programme, lequel a été actualisé dans le but, principalement, de l'harmoniser avec le modèle d'élaboration des profils développé par le Collège après l'élaboration de la première version du profil; le nouveau profil de novembre 2004 comporte également les 19 compétences du programme. Le Collège a interrogé les finissantes, des diplômées, les enseignants et les dentistes de la clinique afin de connaître leur opinion sur la contribution de la formation spécifique au développement de chacune des compétences. Dans l'ensemble, les répondants se sont dits satisfaits de la formation au regard de l'acquisition des compétences du programme. Tous les objectifs du programme sont donc pris en compte dans les cours et la formation. Toutefois, lors du stage 3, les élèves ne peuvent utiliser des appareils de radiographie panoramique et céphalométrique, ceux-ci n'appartenant pas au Collège. Cette situation rend plus difficile l'apprentissage des techniques de prise de radiographie de ces types, mais ne compromet pas l'atteinte du

standard de la compétence 00LD (*Prendre des radiographies buccodentaires*). La Commission de l'agrément dentaire du Canada avait suggéré au Collège d'intégrer à la pratique clinique l'apprentissage de techniques de prise de radiographies panoramiques et céphalométriques. La Commission **suggère** au Collège de prendre les moyens nécessaires pour assurer à ses élèves l'accès à des appareils favorisant leur apprentissage des techniques de la discipline enseignée.

Selon l'examen qu'en a fait le Collège, la grille de cours ne présentait pas de problème puisqu'il jugeait équilibrée la progression des apprentissages (parmi les aspects considérés, il souligne l'acquisition des connaissances de base préalable à la pratique). Il a néanmoins révisé cette grille en prenant en compte quelques points soulevés par les élèves, les diplômées ou les enseignantes : l'ajout d'un préalable absolu, l'équilibre de la charge de travail d'une session à l'autre, une meilleure préparation des élèves aux stages. La Commission invite le Collège à évaluer, au moment opportun, sa nouvelle grille de cours afin de s'assurer qu'elle apporte effectivement les améliorations souhaitées. Depuis l'autoévaluation du programme, un logigramme des compétences a été développé.

En vue de favoriser l'articulation entre les activités d'apprentissage et l'échange entre les enseignants de la discipline spécifique et des disciplines contributives, des « sous-comités par niveau⁵ » sont mis sur pied depuis l'automne 2003.

Par ailleurs, des problèmes d'organisation qui ne relèvent pas exclusivement du pouvoir du Collège, mais aussi de l'Hôpital Sainte-Justine où se trouve la clinique dentaire, compliquent la progression des apprentissages reliés aux stages ou l'atteinte optimale des objectifs de certaines activités d'apprentissage prévues aux stages. C'est ainsi que des temps d'attente font en sorte que les élèves sont en contact avec un nombre trop limité de clients et que les dispositions de la clinique ainsi que la gestion des rendez-vous ne favorisent pas la mise en application de la compétence 00L9 (*Effectuer des tâches administratives liées au milieu de travail*). La Commission invite le Collège à s'assurer que l'organisation du travail en clinique (horaire, rendez-vous, planification du travail) satisfasse davantage aux visées éducatives des stages.

Les élèves sont bien informées sur le programme et sur les exigences des cours.

Dans son rapport, le Collège relève la difficulté qu'éprouvent les élèves à trouver un sens aux cours qui ne se rattachent pas directement à leur discipline, c'est-à-dire, outre les cours des différentes disciplines de la formation générale, les cours de deux des quatre

5. Il s'agit de chacun des sous-comités composés des enseignants donnant des cours lors d'une même année (niveau) du programme.

disciplines contributives : psychologie et sociologie. La Commission, lors de sa visite à l'établissement, a pu apprécier les efforts, particulièrement en biologie, visant à adapter le contenu des cours au programme d'études; elle engage le Collège à soutenir et à maintenir les efforts d'adaptation au programme des cours des disciplines autres qu'hygiène dentaire.

La Commission considère que le programme est cohérent et que les actions qu'a prises le Collège contribuent à l'amélioration du programme à ce chapitre.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le programme comprend diverses composantes qui sont adaptées à ses objectifs; ce sont les cours théoriques, les laboratoires et les stages (les trois stages cliniques et le stage en santé dentaire préventive). Quant aux méthodes pédagogiques utilisées, l'examen des plans de cours et l'opinion des élèves font ressortir qu'elles sont diversement adaptées aux objectifs du programme ainsi qu'à l'approche par compétences selon les disciplines enseignées : les activités d'apprentissage relevant en propre d'hygiène dentaire présentent des méthodes pratiques appropriées; quant aux méthodes utilisées dans certains cours des disciplines contributives et dans ceux de la formation générale propre, le Collège devrait davantage veiller à ce qu'elles soient adaptées aux objectifs du programme et au caractère des cours développés en objectifs et standards. Le plan d'action adopté à la suite de l'autoévaluation prévoit le développement d'un mécanisme qui facilite les liens entre le Département d'hygiène dentaire et les départements des disciplines de la formation générale et qui devrait également favoriser l'adaptation des méthodes pédagogiques des autres disciplines aux objectifs du programme.

Le Collège n'a pas fait d'enquête auprès des élèves de première année pour recueillir leur opinion sur les cours des disciplines contributives et de celles de la formation générale; cependant, l'opinion des élèves de deuxième et de troisième année fait ressortir qu'un pourcentage peu élevé d'élèves considèrerait que les méthodes pédagogiques favoriseraient leur apprentissage dans les cours de trois des quatre disciplines de la formation générale

(philosophie, français, éducation physique⁶) et d'au moins une des deux disciplines contributives enseignées en première année. Comme la persévérance des élèves au cours de la première session constitue une problématique du programme (et même un enjeu de l'évaluation), il serait important, pour le Collège, de déterminer s'il y a ou non un lien entre les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours des disciplines autres que ceux de la discipline principale, en première session, et le désistement des élèves au cours de la première session. La Commission invite le Collège à examiner l'effet des méthodes pédagogiques sur la motivation des élèves de première session à persévérer dans leurs études.

Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques, particulièrement dans les cours d'hygiène dentaire et de biologie sont adéquates et la Commission a pu percevoir, lors de sa visite au Collège, des efforts d'adaptation des méthodes pédagogiques dans certains cours d'autres disciplines, dont celles de la formation générale.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

La maîtrise de chaque compétence du programme est évaluée à l'intérieur des cours où son apprentissage est enseigné ainsi que dans l'épreuve synthèse de programme (ESP). L'examen du plan d'évaluation formative et sommative ainsi que des outils d'évaluation de trois cours de la formation spécifique (le stage constituant le cours porteur de l'épreuve synthèse de programme et deux autres cours choisis au hasard) a permis au Collège de vérifier que les évaluations des apprentissages portent sur les points importants des cours, et notamment les objectifs et les éléments de compétence des cours. Les méthodes d'évaluation de la maîtrise des compétences sont variées (examens écrits, travaux individuels ou d'équipe pour vérifier l'intégration des connaissances théoriques; travaux pratiques pour les laboratoires ou les stages).

Le Collège a fait l'examen des plans des cours de la formation spécifique de manière à s'assurer de la conformité de leur contenu avec les articles de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) édictant les règles à suivre; l'analyse détaillée et rigoureuse permet au Collège de conclure au respect global de la PIEA malgré certains écarts relevés.

6. Les cours d'anglais, dans la grille de cours, ne sont pas donnés avant la deuxième année. Notons, par ailleurs, que compte tenu de leur petit nombre, les élèves de *Techniques d'hygiène dentaire* ne peuvent faire partie de groupes homogènes dans les cours de formation générale.

Les plans de cours d'hygiène dentaire sont analysés en département : les enseignants s'assurent que les objectifs et le contenu des cours sont pertinents et que la PIEA ainsi que la politique du plan de cours sont respectées; après leur approbation en département, les plans de cours sont transmis à l'adjoint de la directrice des études responsable du secteur. Lorsque plus d'une personne donne un même cours, le Collège affirme que le contenu enseigné est identique ou équivalent.

L'opinion des élèves a été sollicitée sur le déroulement des cours en conformité avec ce qu'annonçaient les plans de cours : dans une forte proportion (94 % et plus), elles considéraient qu'il y avait correspondance entre le plan de cours et le cours lui-même. Les réponses qu'elles ont fournies à la question relative à l'équité des évaluations dans les cours de la formation spécifique montrent un pourcentage d'accord avec l'énoncé assez élevé (entre 78 et 86 %, selon qu'elles étaient en première, ou deuxième année, qu'elles étaient finissantes ou diplômées). Toutefois, devant la Commission de l'agrément dentaire du Canada, les élèves présentes au Collège à la session d'hiver 2003, et celles que la Commission a rencontrées ont exprimé des réserves quant à l'évaluation des apprentissages pratiquée dans les stages en clinique qui leur paraît inéquitable : plusieurs personnes interviennent dans le processus et, pour un même critère, accordent un poids relatif différent, de sorte que les élèves perçoivent un manque d'équivalence dans l'appréciation que les enseignantes donnent à leur acquisition des compétences. En novembre 2003, la Commission de l'agrément dentaire du Canada recommandait au département de normaliser son processus et ses grilles d'évaluation de manière à favoriser l'équivalence des évaluations à l'intérieur des stages. Considérant que l'un des stages est le cours porteur de l'ESP et que l'équivalence dans l'évaluation des stages n'est pas encore assurée,

la Commission recommande au Collège d'élaborer un processus d'évaluation des apprentissages lors des stages qui assure l'équivalence et l'équité des évaluations.

Par ailleurs, le principe d'équivalence est respecté lorsqu'un même cours de la formation spécifique est donné par plus d'un enseignant : le même examen est utilisé avec les mêmes critères.

La Commission, lors de sa visite à l'établissement, a pu être saisie de la pratique relative à la reconnaissance des acquis scolaires des élèves provenant d'autres pays et qui, pour certaines, ont reçu une formation universitaire en dentisterie; le Collège suit l'avis du Département d'hygiène dentaire qui, jugeant la formation d'origine très différente de celle que le programme permet d'acquérir et évoquant des expériences négatives (compétences insuffisamment maîtrisées et échecs à l'ESP), s'oppose systématiquement à ce que l'on

accorde une équivalence pour un cours d'hygiène dentaire ou pour le cours de nutrition appliquée à la santé buccodentaire, même si l'Ordre des hygiénistes dentaires lui propose de reconnaître certains acquis scolaires à des élèves; la Commission **suggère** au Collège d'appliquer les articles de sa PIEA relatifs à la reconnaissance des acquis scolaires et, ainsi, de respecter le droit que donne cette politique aux élèves de voir évalués leurs acquis scolaires.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le programme a connu, à partir de la session d'automne 1999, une baisse importante de sa clientèle, qui, depuis l'automne 2002 est en hausse continue jusqu'en 2004; cette situation n'est pas exclusive au Collège puisqu'elle est commune à tous les collèges du réseau offrant le programme.

Aux efforts de recrutement généraux que déploie le Collège pour l'ensemble de ses programmes, s'ajoutent les actions prises par le département afin de promouvoir le programme *Techniques d'hygiène dentaire*. Comme le programme recrute de plus en plus de personnes provenant d'un autre programme ou effectuant un retour aux études, il lui faut développer des moyens d'atteindre cette clientèle ne provenant pas des écoles secondaires qui, depuis 1999, constitue entre 70 et 85 % de l'ensemble des élèves admises dans le programme.

Les données sur le cheminement scolaire des nouveaux inscrits au collégial (système CHESCO) indiquent que le nombre des nouveaux inscrits du Collège en *Techniques d'hygiène dentaire* (cohorte A), de 1998 à 2002, varie de 12 à 17 élèves. Compte tenu du petit nombre de ces élèves de cohorte A, la Commission considère que les taux de réussite aux cours de la première session, de réinscription à la troisième session et de diplomation des élèves du Collège sont équivalents aux mêmes taux des nouveaux inscrits du réseau dans le même programme. En ce qui concerne les élèves du programme qui s'étaient préalablement inscrits dans un autre programme (cohorte B), les taux de réussite des cours en première session, de réinscription à la troisième session et de diplomation dans la durée prévue sont, selon les données fournies par le Collège et pour les mêmes années, supérieurs à ceux des élèves de cohorte B du réseau. Compte tenu de la population étudiante restreinte du programme, et compte tenu du fait que le Collège considère l'augmentation de la persévérance aux études, particulièrement au cours de la première session, comme un défi important à relever, le Collège devrait s'assurer que ses élèves réussissent davantage leurs cours. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de

bien cerner les causes d'échecs aux cours et de non-persistance aux études dans le programme et d'adopter les mesures adéquates favorisant la réussite et la persévérance.

L'épreuve synthèse de programme (ESP) comprend deux volets; le volet pratique, abordé dans le cours *Stage clinique III*, permet de vérifier l'atteinte des compétences reliées au soin des patients; dans sa partie écrite, l'épreuve synthèse de programme vérifie l'atteinte de compétences ne pouvant être évaluées en clinique ou vérifie la capacité d'analyse sans les contraintes imposées par le traitement d'un patient. L'ESP ne tient pas compte de certains éléments compris dans le profil de sortie du programme (apprentissage et utilisation des technologies de l'information; éthique professionnelle) mais demeure conforme à la PIEA puisqu'elle « *vérifie l'atteinte des objectifs du programme dans leur ensemble* ».

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit les ressources humaines, physiques et financières et la gestion du programme.

Les ressources humaines, physiques et financières

Le Collège a évalué les ressources humaines, physiques et financières allouées au programme THD. Il conclut à la compétence de ses enseignants. Le rapport élèves-enseignant est généralement satisfaisant; une amélioration de ce rapport, pour le cours *L'hygiéniste dentaire et l'orthodontie* serait souhaitable pour favoriser, chez les élèves, l'atteinte optimale de la compétence; le besoin d'instructeurs en réanimation cardiorespiratoire est souligné. Compte tenu de l'âge moyen des enseignants du programme, la relève devient une préoccupation quant au transfert d'expertise, particulièrement dans un contexte où il n'y a plus aucune formation universitaire en hygiène dentaire depuis 1979.

Le rapport d'autoévaluation du Collège fait état de différentes questions relatives à la gestion des ressources humaines (évaluation de l'enseignement par les élèves, perfectionnement des techniciennes en travaux pratiques) et financières (budget d'achat de documents à caractère didactique, établissement d'un plan de remplacement des équipements dispendieux). Le plan d'action adopté par le Collège reprend certaines mesures proposées par le comité d'autoévaluation relatives au perfectionnement, à l'achat de volumes et au plan de remplacement de certains équipements.

Selon le Collège, les ressources physiques, et plus spécifiquement les locaux occupés par la clinique située à l'Hôpital Sainte-Justine, constituent une problématique particulière. D'une part, la distance séparant le Collège de la clinique a des effets sur l'élaboration de la

grille horaire, sur la concertation entre les enseignants rendue plus difficile à assurer; d'autre part, les locaux de la clinique, partagés avec ceux de l'École de médecine dentaire de l'Université de Montréal, sont de plus en plus restreints en raison de leur récupération par le centre hospitalier. Afin de résoudre ces problèmes, le Collège projette d'implanter une clinique d'hygiène dentaire dans ses propres murs.

La gestion du programme

Le Collège a également évalué la gestion du programme : la gestion départementale et ses particularités; les comités (comité de programme et comité conjoint, ce dernier réunissant des membres du Collège de Maisonneuve et de l'Hôpital Sainte-Justine); la pertinence des structures et les moyens de communication. La Commission note que l'initiative des actions revient davantage au département qu'au comité de programme (par exemple : le plan d'action de l'évaluation approfondie du programme a été élaboré et adopté par le département avant d'être adopté par le comité de programme; c'est le département qui a fait l'analyse des résultats de l'évaluation annuelle, qui a révisé le questionnaire d'évaluation du programme, qui a élaboré une stratégie de recrutement). Par contre, c'est le comité de programme qui a adopté le profil de sortie, le devis d'évaluation.

Plan d'action

Le rapport d'évaluation du Collège ne comprenait pas de plan d'action bien qu'il comportât des propositions ou des recommandations d'actions à prendre pour améliorer la mise en œuvre du programme. À la suite des travaux, un plan d'action a été élaboré par le Collège; il comportait des actions proposées dans le rapport avec l'indication de priorités, la détermination de responsables, les activités à entreprendre et l'échéancier. Au moment de la visite de la Commission, certaines des actions de ce plan d'action annuel étaient réalisées. La Commission remarque que la PIEP du Collège n'indique pas clairement l'instance qui adopte le plan d'action et l'engage à procéder à cette clarification prochainement. La Commission considère favorablement le suivi du plan d'action consécutif aux évaluations de programmes qui est déposé annuellement à la Commission des études.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques d'hygiène dentaire* du Collège de Maisonneuve est un programme de qualité.

La Commission a noté comme points forts du programme son adaptation aux besoins et aux réalités des milieux de travail, la compétence et l'engagement du personnel enseignant et technique, les modifications rapidement apportées au programme après l'évaluation.

La Commission a relevé certains points à améliorer dont l'un a fait l'objet d'une recommandation portant sur les normes relatives à l'évaluation des apprentissages en cours de stage.

Les mesures prises par le Collège pour améliorer son programme sont inscrites dans un plan d'action couvrant l'ensemble des mesures qu'il entend prendre comme suite à l'évaluation de son programme.

Les suites de l'évaluation

Dans ses commentaires sur la version préliminaire du présent rapport, le Collège de Maisonneuve fait part à la Commission qu'il considère que ce rapport correspond aux grandes lignes de l'évaluation qu'il avait lui-même faite de son programme.

Il informe la Commission qu'il attend la confirmation prochaine de l'obtention des crédits pour la construction d'une clinique sur son site; cette clinique disposera des équipements nécessaires à la formation de ses élèves; de même, le Collège, n'étant plus soumis aux contraintes administratives d'un autre établissement, devrait être en mesure de voir à ce que l'organisation du travail en clinique satisfasse aux visées éducatives des stages. Il a, depuis la transmission de ses commentaires, fait savoir à la Commission qu'il avait obtenu les crédits attendus et que la clinique devrait être achevée pour la session d'automne 2007.

Par ailleurs, le Collège a informé la Commission, de l'état d'avancement des travaux de son plan d'action. Il mentionne, notamment, que, depuis la visite de la Commission, il a développé des liens entre le Département d'hygiène dentaire et les disciplines contributives, il a invité les techniciennes en travaux pratiques à participer aux activités de perfectionnement.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur